

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt et un décembre deux mille onze, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14/12/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Serge CLUZEAUD, François ENGELIBERT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Isabelle LEON, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

EXCUSES : Dominique DUNAUD, Catherine CELESTIN, Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011-147 : ENFANCE – APPROBATION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant sur modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010-108 approuvant la gestion en régie du service « petite enfance »

Monsieur le Président rappelle que le contrat Enfance Jeunesse définit les objectifs de la Communauté de Communes dans le domaine de la petite enfance et les soutiens de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, apportés pour le développement de cette politique Communautaire.

Monsieur le Président précise que ce contrat pourra être modifié par avenant.

Monsieur le Président donne lecture du Contrat Enfance Jeunesse.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le contrat Enfance Jeunesse conformément aux documents annexés à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président à signer le dit-contrat et tous documents ci-référents.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 22 décembre 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ENFANCE - APPROBATION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Date de transmission de l'acte : 23/12/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2011

Numéro de l'acte : 2011-147 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111221-2011-147-DE

Date de décision : 21/12/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes